



**La séance du conseil municipal est ouverte à 21h05**

**1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2012**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2012

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**2/ PROJET DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAVÈS**

Monsieur le Maire rappelle le contexte actuel à la communauté de communes. Madame FABRE et Monsieur VILLATE s'interrogent sur les contraintes en terme de calendrier et de réalisation des investissements prévus par la communauté de communes, liées à ces modifications.

**A/ SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES**

Monsieur le Maire rappelle les textes en vigueur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 60-II

Vu l'arrêté de M le Préfet du Gers du 23 décembre 2011 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale du département du Gers qui prévoit l'extension du périmètre de la communauté de communes du Savès aux communes de Garravet, Gaujac et Puylausic

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Gers du 18 janvier 2012 fixant la liste des communes intéressées par le projet de modification du périmètre de la communauté de communes du Savès notifié par lettre du 18 janvier 2012.

Considérant que le conseil municipal de chaque commune incluse dans le périmètre dispose, à compter de la réception de l'arrêté fixant le périmètre de l'EPCI, d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet de modification de périmètre.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre de la communauté de communes du Savès aux communes de Garravet, Gaujac et Puylausic

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**B/ SUR LA MODIFICATION DE REPRESENTATION**

Monsieur le Maire rappelle les textes en vigueur,

Vu l'article 60-II de la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) relatif à l'extension du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale

Vu l'article 83-V de la loi RCT précitée et la compétence du préfet en matière de fixation de la composition et de la répartition des sièges au sein de cet EPCI

Vu l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les II et III,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) adopté le 23/12/2011

Considérant que le préfet a lancé une procédure d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Savès conforme au SDCI qui a été adopté en décembre 2011,

Considérant les fortes dissensions actuelles au sein de la Communauté de Communes,

Le conseil municipal à l'unanimité,

1/ exprime son désaccord sur les conditions de représentations des communes et de répartition des sièges fixées par les statuts

2/souhaite qu'au regard des textes précités, le préfet fixe la composition et la répartition des sièges selon les modalités prévues aux II et III de l'article L5211-6-1 du CGCT

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

### 3/ QUESTIONS DIVERSES

- \*RPI : manifestation prévue samedi prochain pour le maintien d'un poste d'enseignant
- \*Affaire Lopez – prêt d'équipements communaux pour une manifestation liée à la fin de la Guerre d'Algérie - polémique
- \*Baignade au lac : système anti-algues avec des ultrasons-- très bon résultats à Castéra Verduzan – à réfléchir
- \*Affaissement plage au lac : la mise en sécurité des lieux a été faite, des travaux auront lieu prochainement

**La séance est levée à 21h50**

#### Liste des délibérations prises lors de la séance :

- Approbation de l'extension du périmètre de la Commune de Communes du Savès aux communes de Garravet, Gaujac, Puylausic
- Demande de modification du mode de représentation de la commune au sein de la Communauté de Communes du Savès

BENEDET

CHAZE

LATAPIE

SANTALUCIA

BLANC

CUCURON

LEFEBVRE

VILLATE

BEZIAN

FABRE

MARQUET

VILLEMUR

BISOGNANI

FACCA

ROUMIGUIE :

VITTADELLO